

Les enseignants du collège/lycée :
à

Monsieur le recteur de l'académie de Nice
Mesdames et Messieurs les IPR de l'Académie de Nice

Les enseignants du collège/lycée tiennent à vous signifier leur désaccord face aux nouvelles conditions de stage et de formation des néo-recrutés.

A la rentrée prochaine en effet, une réduction du temps de formation des lauréats des concours et un accroissement de leur temps de présence devant élève ont été annoncés. Nous estimons illusoire et malhonnête de prétendre qu'un professeur débutant pourrait à la fois assurer un service complet d'enseignement dès sa première année et recevoir sa formation en sus.

Nous refusons de cautionner un tel projet qui :

- mettrait les stagiaires dans l'impossibilité d'apprendre leur métier ;
- confierait aux seuls tuteurs l'immense responsabilité de leur devenir professionnel ;
- dégraderait encore les conditions d'apprentissage des élèves.

Aussi, nous tenons à vous signifier que si le projet restait en l'état, nous ne serions pas volontaires pour assumer la charge de conseiller pédagogiques tuteurs.

Nous estimons que la formation des néo-recrutés doit s'effectuer sur la base d'un réel allègement de service des professeurs stagiaires avec une alternance entre pratique en établissement et formation professionnelle dans un cadre universitaire.

Ce n'est qu'à ces conditions respectueuses de nos nouveaux collègues mais aussi de notre métier et d'un service public d'éducation de qualité que nous accepterions d'exercer la charge de tuteur.

[illegible]